



**Bureau de développement
des télécommunications (BDT)**

Réf.: Circulaire BDT/IP/CSTG-7

Genève, le 7 juin 2019

- Aux Administrations des États Membres de l'UIT
- Résolution 99 (Rév. Dubaï, 2018)
- Aux Membres du Secteur UIT-D, aux Associés de l'UIT-D et aux établissements universitaires participant aux travaux de l'UIT-D
- Aux Observateurs (organisations régionales et internationales)
- À l'Organisation des Nations Unies, aux institutions spécialisées et à l'AIEA

Objet: Réunions des Groupes du Rapporteur de la Commission d'études 1 (23 septembre – 4 octobre 2019) et de la Commission d'études 2 (7-18 octobre 2019) de l'UIT-D, Genève (Suisse)

Madame, Monsieur,

En concertation avec Mme Regina Fleur Assoumou Bessou (Côte d'Ivoire), Présidente de la Commission d'études 1 de l'UIT-D et M. Ahmad Sharafat (République islamique d'Iran), Président de la Commission d'études 2 de l'UIT-D, j'ai l'honneur de vous inviter aux réunions des Groupes du Rapporteur des Commissions d'études 1 et 2 de l'UIT-D qui se tiendront respectivement du 23 septembre au 4 octobre 2019 et du 7 au 18 octobre 2019. Ces réunions se dérouleront au siège de l'UIT à Genève (Suisse).

La participation aux réunions des Groupes du Rapporteur des Commissions d'études 1 et 2 de l'UIT-D est ouverte aux États Membres de l'UIT, aux Membres du Secteur de l'UIT-D, aux Associés de l'UIT-D et aux établissements universitaires participant aux travaux de l'UIT-D, qui sont invités à assister à ces réunions et à présenter des contributions pour les Questions à l'étude pertinentes. Il est important que les entités s'assurent que les personnes qui ont été nommées aux fonctions de Président et de Vice-Président de chacune des commissions d'études, ainsi qu'aux fonctions de Rapporteur ou de Vice-Rapporteur pour les 14 Questions à l'étude, soient présentes pendant les réunions des Groupes du Rapporteur en question.

Ces réunions permettront de présenter les contributions en rapport avec les travaux, de passer en revue les moyens pour rassembler les informations requises, par exemple les études de cas et les enseignements tirés, et d'examiner les projets de texte des produits annuels et des rapports, selon le cas. Les membres sont encouragés à soumettre des contributions pour les travaux sur les Questions à l'étude conformément à la structure générale des rapports attendus sur les Questions et au domaine de travail.

Les plans de gestion du temps et les projets d'ordre du jour de ces réunions seront publiés en temps utile sur le site web consacré à chacune d'elles (voir l'Annexe 1). Des renseignements détaillés sur la procédure à

suivre pour s'inscrire et présenter une demande de bourse ou pour soumettre des contributions, ainsi que d'autres informations pratiques, sont donnés dans l'Annexe 2.

Mme Christine Sund et M. Kyung-Tak Lee, Conseillers pour les Commissions d'études de l'UIT-D, se tiennent à votre disposition si vous souhaitez des informations supplémentaires (par téléphone: +41 22 730 5999, par télécopie: +41 22 730 5484 ou par courrier électronique: devsg@itu.int).

Je sais pouvoir compter sur votre participation constante et active aux travaux des Commissions d'études de l'UIT-D.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

[Original signé]

Doreen Bogdan-Martin
Directrice

Annexe 1

Projets d'ordre du jour et de calendrier des réunions

Les projets d'ordre du jour et de calendrier des réunions des **Groupes du Rapporteur des Commissions d'études 1 et 2 de l'UIT-D** peuvent être consultés sur les liens ci-après:

Groupes du Rapporteur de la Commission d'études 1

Site web de la réunion:

- [Page consacrée à la réunion](#)
- [Projets d'ordre du jour](#)
- [Projet de plan de gestion du temps](#)
- [Rapports des réunions de mars 2019 avec les programmes de travail et les projets de structure des rapports](#)

Groupes du Rapporteur de la Commission d'études 2

Site web de la réunion:

- [Page consacrée à la réunion](#)
- [Projets d'ordre du jour](#)
- [Projet de plan de gestion du temps](#)
- [Rapport des réunions de mars 2019 avec les programmes de travail et les projets de structure des rapports](#)

Annexe 2

Inscription, assistance pour l'obtention d'un visa et demandes de bourses

Inscription en ligne

L'**inscription** se fera **exclusivement en ligne**. Chaque participant souhaitant assister physiquement ou à distance aux réunions devrait remplir et soumettre un formulaire d'inscription disponible à l'adresse suivante: <http://www.itu.int/net3/ITU-D/meetings/registration/>.

À l'aide de votre compte TIES, vous pouvez vous inscrire aux réunions des Groupes du Rapporteur des Commissions d'études 1 et 2 de l'UIT-D, ainsi qu'aux séances et ateliers spécialisés associés. Si vous ne possédez pas de compte TIES, vous pouvez à tout moment créer un compte à l'adresse suivante: <https://www.itu.int/en/ties-services/Pages/default.aspx>.

Note: Si vous avez déjà créé un compte TIES lors de votre inscription aux réunions des Commissions d'études de l'UIT-D de mars 2019 ou à d'autres réunions de commissions d'études, celui-ci est toujours valide.

L'inscription en ligne débutera le **lundi 10 juin 2019** à l'adresse suivante: <http://www.itu.int/net3/ITU-D/meetings/registration/>.

Toutes les demandes d'inscription en vue de participer à ces réunions doivent être **validées par les coordonnateurs désignés** par chaque administration et entité habilitée à participer. La liste des coordonnateurs désignés est disponible à l'adresse suivante: <http://www.itu.int/net3/ITU-D/meetings/registration/>. En cas de modification des coordonnées d'un coordonnateur ou de changement de coordonnateur, un représentant habilité doit communiquer officiellement par écrit au service du BDT chargé des inscriptions aux réunions les nouvelles coordonnées (nom, prénom et adresse électronique), par télécopie (+41 22 730 5545/+41 22 730 5484) ou par courrier électronique (bdtmeetingsregistration@itu.int).

Assistance pour l'obtention d'un visa

Au besoin, le participant peut demander une **assistance pour obtenir un visa** lors du processus d'inscription en ligne. Veuillez noter que la Suisse applique une procédure stricte pour l'obtention des visas. Les participants sont priés de lire attentivement la procédure à suivre décrite sur le site web à l'adresse suivante: <https://www.itu.int/en/ITU-D/Study-Groups/2018-2021/Pages/delegate-resources/visa-procedures.aspx>. Veuillez noter qu'il faut **au minimum trois semaines** pour traiter une demande de visa Schengen.

Retrait des badges sur place

Le **retrait des badges sur place** débutera le **lundi 23 septembre 2019** à 8 heures et se fera au bâtiment Montbrillant. Les délégués inscrits doivent apporter leur lettre de confirmation d'inscription adressée par l'UIT et présenter une pièce d'identité ou un passeport avec photo.

Vous trouverez des renseignements concernant l'inscription ainsi que toutes les autres informations logistiques, comme les dispositions en matière d'hébergement et de visa, sur le site web consacré à chacune des réunions susmentionnées: site web **des réunions des Groupes du Rapporteur de la Commission d'études 1** (<https://www.itu.int/net4/ITU-D/CDS/sg/blkmeetings.asp?lg=2&sp=2018&blk=21834>) et site web **des réunions des Groupes du Rapporteur de la Commission d'études 2** (<https://www.itu.int/net4/ITU-D/CDS/sg/blkmeetings.asp?lg=1&sp=2018&blk=21835>).

Demandes de bourses

Pour chaque commission d'études, une bourse complète ou deux bourses partielles par pays remplissant les conditions requises pourront être accordées, en fonction des ressources financières disponibles, afin de faciliter la participation des pays en développement. La priorité sera donnée aux participants qui soumettront une contribution écrite présentant un intérêt direct pour au moins une Question particulière parmi celles à l'étude. Veuillez noter que ces contributions écrites doivent être soumises en même temps que la demande de bourse.

Les demandes de bourses (une bourse par pays remplissant les conditions requises) doivent être agréées par l'Administration concernée de l'État Membre de l'UIT et soumises au plus tard le **1er août 2019**.

Les demandeurs de bourse doivent tout d'abord **soumettre** leur inscription à la réunion de la commission d'études à laquelle ils veulent participer avant de pouvoir recevoir le formulaire de demande de bourse. Cela signifie que, lors de l'inscription, les demandeurs doivent cocher la case correspondant aux demandes de bourses.

Les États Membres sont invités à prendre en compte l'équilibre entre les hommes et les femmes et à inclure des délégués handicapés ainsi que des délégués ayant des besoins particuliers lorsqu'ils proposent des délégués pouvant bénéficier d'une bourse.

Veuillez noter que, en fonction du nombre de demandes retenues, les pays bénéficiant d'une bourse devront peut-être contribuer en partie au coût de la bourse.

La demande de bourse, approuvée et signée, doit parvenir au Service des bourses **au plus tard le 1er août 2019** (par courrier électronique à fellowships@itu.int ou par télécopie: +41 22 730 57 78). Nous vous rappelons que vous devez soumettre vos contributions écrites pertinentes en vue des réunions au plus tard le 1er août 2019 et faire état de votre soumission lorsque vous transmettez votre demande de bourse approuvée et signée. Les contributions tardives ne seront pas prises en considération lors du processus de sélection pour l'octroi des bourses.

Les demandes reçues après cette date ne seront pas prises en compte.

Interprétation

L'interprétation sera assurée en fonction des demandes des participants. Vous êtes donc invités à indiquer sur le formulaire d'inscription si vous avez besoin de langues autres que l'anglais avant **le 8 août 2019**.

Participation à distance aux réunions

Des services interactifs de participation à distance seront assurés pour les réunions des Groupes du Rapporteur des Commissions d'études 1 et 2 de l'UIT-D. En parallèle, la diffusion habituelle sur le web dans toutes les langues sera assurée pour les différentes réunions.

Un **compte TIES** est nécessaire pour pouvoir accéder aux services interactifs de participation à distance et à la diffusion sur le web. Des informations sur la marche à suivre pour demander la création d'un compte TIES sont disponibles à l'adresse suivante: <https://www.itu.int/en/ties-services/Pages/default.aspx>.

Questions à l'étude

Vous trouverez les titres et les définitions des Questions que doivent étudier les commissions d'études, tels qu'ils ont été approuvés par la CMDT-17, sur le site web des Commissions d'études de l'UIT-D dans toutes les langues officielles: site web de la Commission d'études 1 (<https://www.itu.int/net4/ITU-D/CDS/sg/questions.asp?lg=1&sp=2018&stg=1>) et site web de la Commission d'études 2 (<https://www.itu.int/net4/ITU-D/CDS/sg/questions.asp?lg=1&sp=2018&stg=2>).

Contributions aux travaux des commissions d'études

Vos contributions aux travaux se rapportant aux Questions à l'étude à l'UIT-D seront très appréciées. Vous pouvez bien sûr coordonner vos propositions avec celles d'autres administrations et organisations. Pour être publiée, une contribution commune doit avoir reçu l'approbation écrite de toutes les parties concernées.

Conformément à la Résolution 1 (Rév. Buenos Aires, 2017), les contributions pouvant être présentées aux réunions des commissions d'études ou des Groupes du Rapporteur se répartissent en trois catégories: a) contributions pour suite à donner; b) contributions pour information; et c) notes de liaison. Les dispositions suivantes s'appliquent:

- Toutes les contributions pour suite à donner reçues **45 jours calendaires** avant une réunion sont traduites et publiées au moins sept jours calendaires avant ladite réunion. Passé ce délai, l'auteur de la contribution peut soumettre le document dans la langue d'origine et, le cas échéant, dans les autres langues officielles dans lesquelles elles ont été traduites par l'auteur.
- Toutes les contributions reçues moins de **45 jours calendaires, mais au moins 12 jours calendaires** avant une réunion, sont publiées mais ne sont pas traduites. Le secrétariat publie ces contributions tardives dès que possible et au plus tard trois jours ouvrables après leur réception.
- Les contributions reçues moins de **12 jours calendaires** avant une réunion ne sont pas inscrites à l'ordre du jour. Elles ne sont pas distribuées mais sont gardées pour la réunion suivante. Aucune contribution n'est acceptée après l'ouverture de la réunion.
- Toutes les contributions devraient être accompagnées d'un **résumé** offrant un aperçu du contenu du document. S'il y a lieu, **les enseignements tirés et les bonnes pratiques proposées** devraient être présentés dans la contribution. Il convient de mentionner clairement quelle suite la réunion est invitée à lui donner.
- Les contributions soumises à la réunion *pour information* sont celles qui n'appellent aucune suite spécifique aux termes de l'ordre du jour (par exemple, des documents descriptifs soumis par des États Membres, des Membres du Secteur, les Associés, les établissements universitaires ou des entités ou organisations dûment autorisées, des déclarations de politique générale, etc.) ainsi que les autres documents, considérés par le Président de la commission d'études et/ou le Rapporteur, après consultation de l'auteur, comme des documents d'information. Ces documents devraient être publiés dans la langue originale seulement (et, le cas échéant, dans les autres langues officielles dans lesquelles elles ont été traduites par l'auteur) et faire l'objet d'un système de numérotation différent de celui utilisé pour les contributions soumises pour suite à donner.
- Les contributions *pour information* doivent être accompagnées d'un **résumé détaillé** qui sera traduit à l'intention des participants à la réunion.
- Les documents soumis aux commissions d'études **en tant que contributions ne devraient pas dépasser cinq (5) pages**. Pour les textes existants, on devrait utiliser des renvois au lieu de reprendre les textes in extenso. Les éléments d'information peuvent être regroupés dans des annexes ou fournis sur demande en tant que documents d'information.

Les contributions doivent être soumises à l'aide du modèle en ligne que vous trouverez à l'adresse: http://www.itu.int/net4/ITU-D/CDS/contributions/sg_v2/index.asp?lg=2&prd=2018. Il vous faut annexer la version originale en format Word de votre contribution au formulaire de soumission en ligne pour garantir que tous les hyperliens, graphiques et tableaux s'affichent correctement.

Conformément au § 13.2 de la Résolution 1 (Rév. Buenos Aires, 2017), la date limite pour la soumission des contributions à traduire a été fixée au **8 août 2019** pour les réunions des Groupes du Rapporteur de la Commission d'études 1 et au **22 août 2019** pour les réunions des Groupes du Rapporteur de la

Commission d'études 2. Les documents qui arriveraient après ces dates ne seront diffusés que dans la langue originale.

Réunion	Dates	Date limite pour les demandes de bourses	Date limite pour les demandes concernant l'interprétation	Date limite pour la soumission des documents à traduire	Date limite pour la soumission des documents non traduits
Groupes du Rapporteur de la Commission d'études 1	23 septembre – 4 octobre 2019	1er août 2019	8 août 2019	8 août 2019	10 septembre 2019
Groupes du Rapporteur de la Commission d'études 2	7-18 octobre 2019	1er août 2019	8 août 2019	22 août 2019	24 septembre 2019

Documentation, collaboration et contacts en réseaux

Les réunions des Commissions d'études de l'UIT-D se dérouleront sans document papier. Les délégués sont instamment priés d'apporter leurs ordinateurs portables pour pouvoir télécharger tous les documents des réunions sur place et avoir accès au site web pour consulter les nouveaux documents. Un guide d'utilisateur pour la synchronisation des documents est disponible à l'adresse suivante: <https://www.itu.int/en/ITU-D/Study-Groups/2018-2021/Pages/delegate-resources/synchronization-application.aspx>.

Différents **outils de collaboration** sont disponibles en vue de faciliter la participation électronique des collaborateurs aux travaux des Commissions d'études de l'UIT-D. Les **listes de diffusion** permettent l'échange de courriers électroniques entre les experts s'intéressant aux sujets à l'étude, tandis que les sites de collaboration SharePoint offrent un lieu de rencontre virtuel où les participants peuvent trouver un calendrier des activités, des annonces et une zone d'échange de documents pour faciliter les travaux entre et pendant les réunions. Il existe également un site exclusivement réservé aux équipes de direction des commissions d'études, dotée de fonctionnalités similaires. Des informations sur les outils de collaboration sont disponibles à l'adresse suivante: <https://www.itu.int/en/ITU-D/Study-Groups/2018-2021/Pages/collaborative-tools.aspx>.

Il est demandé aux délégués de s'assurer qu'ils disposent d'un compte TIES leur permettant d'accéder aux documents des réunions des commissions d'études via le site web, les sites collaboratifs et l'outil de synchronisation. Des informations sur la marche à suivre pour demander la création d'un compte TIES sont disponibles à l'adresse suivante: <https://www.itu.int/en/ties-services/Pages/default.aspx>.

Informations pratiques

Une liste des hôtels à Genève qui accordent des tarifs préférentiels à l'UIT peut être consultée à l'adresse suivante: <http://www.itu.int/net4/travel/index.aspx#.XO1EiXduJ9M>.

Pour toute question concernant ces réunions et les activités des Commissions d'études de l'UIT-D, n'hésitez pas à vous adresser au **Secrétariat des Commissions d'études de l'UIT-D** (par courrier électronique, à l'adresse: devsg@itu.int ou par téléphone au +41 22 730 5999).